

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.060

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CITE BLANCHE – CREATION DE SOIXANTE LOGEMENTS

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a décidé de faire réhabiliter la Cité Blanche, sise boulevard de la Marne à Royan.

Il s'agit d'un ensemble de quarante logements de type T2, comprenant des parcelles de jardin, construit dans les années 1960.

La commune, sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale, a souhaité, à l'occasion du projet de réhabilitation de cette cité, procéder à une opération de requalification qui consiste en la démolition des quarante logements existants et en la reconstruction de soixante logements neufs, sur le même périmètre foncier.

Après avoir procédé au déclassement du domaine public des parcelles à usage de voies, la Ville donnera à bail emphytéotique à la SEMIS, pour une durée de cinquante ans, les parcelles cadastrées section AV n° 648 à 655 d'une contenance totale de 7 879 m² auxquelles s'ajoutent les quatre voies centrales.

Les charges et conditions du bail fixent l'obligation à la SEMIS de réaliser, à ses frais, soixante logements locatifs sociaux selon un programme fixé dans la convention de démolition/reconstruction à conclure entre la Ville et la SEMIS.

La Ville garantira les emprunts contractés par la SEMIS pour la réalisation de l'opération et apportera par ailleurs une participation financière à hauteur de 300 000 €

La Ville entretiendra en outre les espaces verts non privatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le bail emphytéotique, rédigé en la forme administrative, à intervenir entre la Ville de Royan et la SEMIS ainsi que la convention de démolition/reconstruction relative à la création de soixante logements locatifs sociaux, lieu-dit la Cité Blanche à Royan,

- de s'engager à garantir les emprunts souscrits par la SEMIS pour cette opération,

- de verser une contribution financière à hauteur de 300 000 € à la SEMIS pour cette opération.

- d'exonérer de la Taxe Locale d'Equipement les logements sociaux bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT